

Par arrêté n°538 du 4 août 2017 – Département de la COTE-D'OR



ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Levée du dispositif (niveau <math><180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}</math>)

L'épisode de pollution à l'ozone se termine, de façon simultanée à cette période de canicule. Demain, avec les pluies orageuses, les vents et la baisse des températures, les conditions seront moins favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. Les niveaux ne devraient plus dépasser le seuil de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{heure}$.

De ce fait, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département de la Côte-d'Or à compter de demain mercredi 08 août 2018.

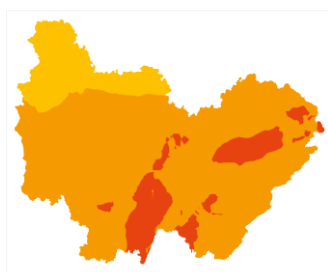
Toutes les mesures préfectorales sont levées à partir de demain.

Bilan des concentrations

Max. horaire enregistrés ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	08/08
Côte-d'Or	149	166	197	172	172	<180	<180

Evolution de la qualité de l'air en région

Hier



Aujourd'hui



Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Risque allergo-pollinique faible